

# Expérimentation concernant l'hébergement temporaire chez l'habitant

## Agglomération du Choletais

Damien SOULLARD

Service Urbanisme prévisionnel et opérationnel - Habitat  
Hôtel d'Agglomération – BP 62 111 – 49 321 CHOLET Cedex  
Tel : 02 72 77 20 81  
[dsoullard@choletagglomeration.fr](mailto:dsoullard@choletagglomeration.fr)

### OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Les entreprises du secteur du Vihierois rencontrent des difficultés à recruter en raison de l'absence de logement temporaire à offrir aux jeunes et aux saisonniers, telle que la résidence des Pâquerettes à Cholet. En réponse, l'association Habitat Jeunes du Choletais propose de mettre en place un dispositif expérimental d'hébergement temporaire chez l'habitant à destination des jeunes de 15 à 30 ans et des saisonniers (sans limite d'âge) sur le territoire des communes de Lys-Haut-Layon, Montilliers, Cernusson, Passavant-sur-Layon, Cléré-sur-Layon et Saint-Paul-du-Bois.
- Au regard de sa politique locale de l'habitat, l'Agglomération du Choletais (AdC) souhaite soutenir ce dispositif expérimental pour l'année 2021 qui peut aider les personnes de 15 à 30 ans et les saisonniers quelle que soit leur situation personnelle, professionnelle ou financière, à s'informer et/ou à accéder à un logement décent.

### TYPE D'AIDE

Subvention / prime

### SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

Communes de Lys-Haut-Layon, Montilliers, Cernusson, Passavant-sur-Layon, Cléré-sur-Layon et Saint-Paul-du-Bois.

### TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Association.

### MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

Aide forfaitaire

### ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS

Budget 2022 : 3 000 €

Budget 2021 : 3 000 €

### BILAN DES ANNÉES PRÉCÉDENTES

En 2021, 6 binômes " Hébergeurs / Hébergés " ont été constitués